



QUELQUES CHIFFRES CLES



Agence bio

37 producteurs
6 ha certifiées en Agriculture Biologique
activité de diversification pour de nombreux producteurs

APABA – avril 2013

46 fermes Bio dont 12 spécialisées dans la production de PPAM et 3 spécialisées sur la production de safran
6 porteurs de projet d'installation
50% des installations ont moins de 5 ans
Le nombre de producteurs a été multiplié par 6 en 5 ans (7 producteurs en 2007)
A noter qu'une vingtaine de maraîchers produisent des plantes aromatiques pour diversifier leur gamme de produits et 4 éleveurs produisent des aromatiques qu'ils incorporent dans leurs charcuteries.

Type de statuts :

Statuts	Labellisées ou sous mention		dont spécialisés en PPAM ou Safran	
Exploitation individuelle*	36	80%	12	86%
EARL	1	2%	1	7%
GAEC	6	13,5%	1	7%
Association loi 1901	2	4,5%	0	0%
TOTAL	45	100%	14	100%

* sachant que 25% des producteurs installés à titre individuel travaillent avec leur conjoint et que les associations touchent une vingtaine de personnes ; on estime à 100 producteurs concernés par la filière PPAM (souhait d'installation compris)

Les données suivantes concernent les 14 producteurs spécialisés dans la production de PPAM ou de safran

Surface :

- 72% cultivent moins de 5000m².
- 78% pratiquent également la cueillette sauvage
- 2/3 possèdent une serre pour la production de plants

Labellisation et marques de garantie :

La moitié des producteurs ne sont pas certifiés officiellement en Agriculture Biologique ; mais adhèrent à une marque privée de garantie : Simples, Nature & Progrès ou Demeter.

Ces marques s'adressent aussi aux producteurs certifiés officiellement puisque 4 d'entre eux bénéficient à la fois du label AB et d'une marque privée.

	AB	Simples	N&P	Demeter
Nombre de producteurs engagés dans la démarche*	7	6	3	2



PRODUCTION

Culture

Les principales plantes cultivées sont : la sauge, la menthe, la sariette, la camomille, le soucis, la lavande, ...

Les cultures sont issues pour une première plantation de plants ou de semences achetées mais généralement, les producteurs renouvellent eux-mêmes leurs plants.

Au niveau des équipements :

- 78% des fermes sont équipées d'un système d'irrigation
- 78% des producteurs ne travaillent qu'avec des outils manuels (pas de mécanisation)

Les PPAM sont des plantes relativement résistantes aux maladies et parasitent. La lutte sanitaire est basée essentiellement sur l'utilisation de purins de plantes (ortie, prêle, consoude).

Cueillette :

Les principales plantes cueillies sont : l'aubépine, le thym, le «thé d'Aubrac», le genévrier, l'ortie, ...

Les cueillettes sont réalisées essentiellement sur l'Aubrac, le Lévezou et les Grands Causses.

Pour la cueillette, les producteurs :

- identifient des sites particulièrement intéressants
- vérifient qu'il n'y a pas de cueilleurs déjà présents
- prennent contact avec le propriétaire pour se faire connaître
- gèrent alors la ressource en fonction de leurs besoins mais surtout de la capacité de renouvellement de la ressource (un code déontologique a été mis en place par le Syndicat Simples et l'Association Française des Cueilleurs).
- peuvent parcourir plusieurs centaines de kilomètres pour trouver une plante particulière

Valorisation

La plupart des PPAM sont transformées avant d'être commercialisées.

Le séchage représente la principale transformation. Il est réalisé dans un local spécifique (séchoir), équipés de déhumidificateurs. 65% des producteurs possèdent un séchoir.

Les autres transformations sont plus élaborées :

- mélanges de plantes séchées : pour infusion
- fabrication de condiments : sels aux herbes, vinaigres, etc.
- production de boissons : sirop, alcools (par macération de plantes dans une eau de vie), etc.
- distillation pour la production d'huiles essentielles et d'eaux florales (1 seul producteur possède 1 alambic)
- fabrication de cosmétiques : savons, baumes, huiles de massages, .

Certains de ces produits peuvent avoir des vertus thérapeutiques mais la diffusion de conseils médicaux est très réglementée. Certains producteurs possèdent des diplômes d'herboristes, obtenus dans des pays voisins (Belgique, Suisse, ...) mais ces diplômes ne sont pas reconnus en France. Le Syndicat Simples est toutefois reconnu par les services de l'Etat comme un organisme sérieux et de confiance.



COMMERCIALISATION

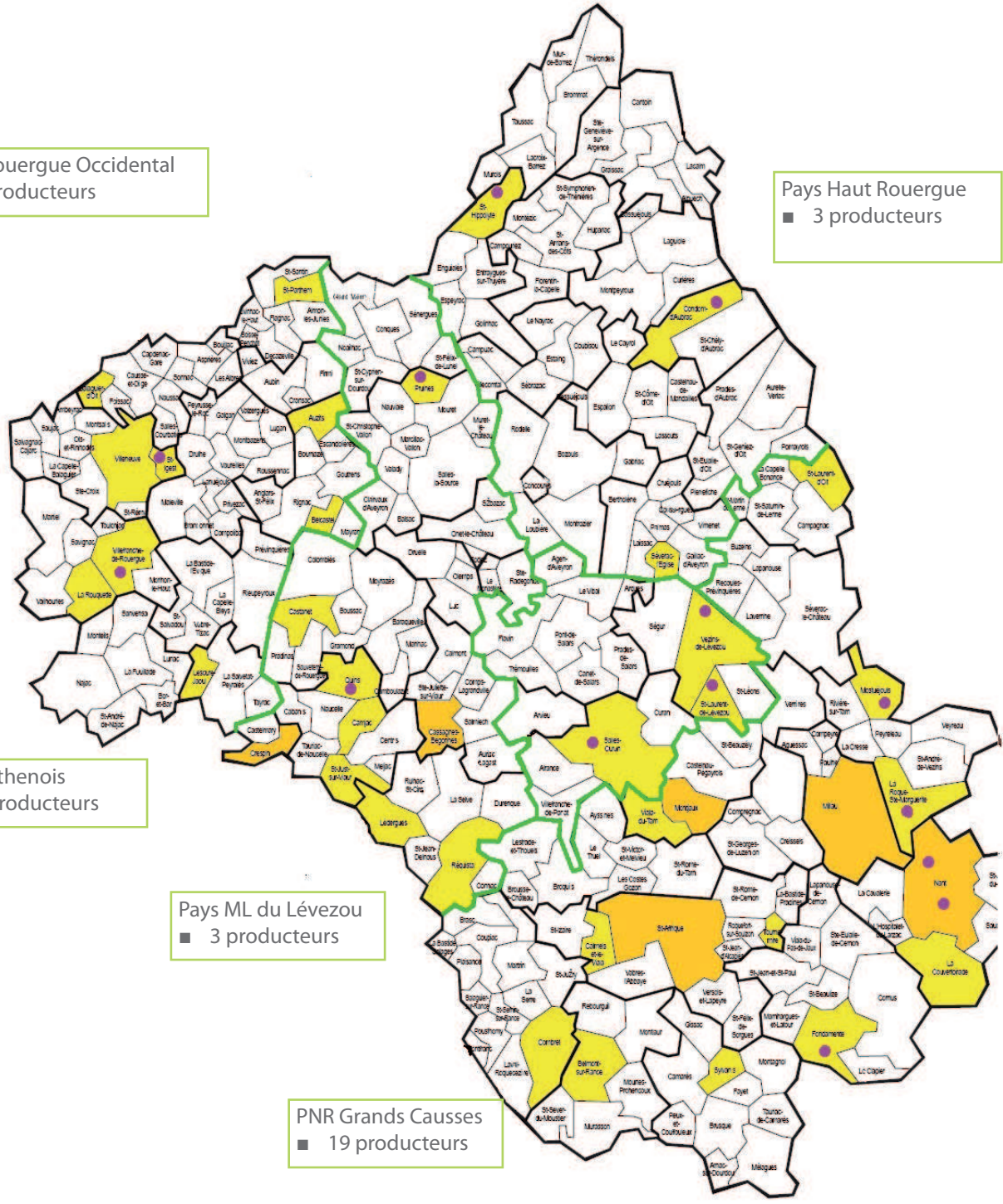
La commercialisation se fait quasi-exclusivement par la vente directe sur des marchés, des foires et des magasins de producteurs. La vente par correspondance (soit sur catalogue, soit par Internet).

La vente dans des magasins spécialisés (Biocoop ou pharmacie) représente environ 10% du chiffre d'affaire des producteurs.

REPARTITION GEOGRAPHIQUE

Pays Rouergue Occidental
 ■ 9 producteurs

Pays Haut Rouergue
 ■ 3 producteurs



Pays Ruthenois
 ■ 10 producteurs

Pays ML du Lévezou
 ■ 3 producteurs

PNR Grands Causses
 ■ 19 producteurs

● producteurs spécialisés PPAM ■ 1 producteur ■ 2 producteurs / commune